

Covid19 directives

Destinées aux membres de Naturo asbl (association professionnelle reconnue pour naturopathes)

Aarschot, le 20 janvier 2021

À la demande du Commissariat Corona du Gouvernement, nous vous communiquons les recommandations suivantes. Elles peuvent valoir tant pour vous en tant que thérapeute complémentaire que pour votre client.

- Chaque membre est indépendant, libre et responsable pour la sécurité dans son cabinet et dans son interaction avec le client
 - La liste de contrôle du protocole corona en la matière peut être téléchargée sur notre site web
- Chaque membre décide, en son âme et conscience, en quelles circonstances l'usage du gant et/ou du masque est opportun
 - La liste de contrôle du protocole corona en la matière peut être téléchargée sur notre site web
- Chaque membre est informé par la présente des 6 règles d'or imposées par le gouvernement
 - 1. Respectez les mesures d'hygiène
 - Désinfecter les matériaux de contacts potentiels
 - Désinfecter le lieu de travail
 - Ne pas serrer la main
 - Réduire la conversation au minimum
 - Ne travailler que sur rendez-vous
 - Travailler seul, éviter les traitements en équipe
 - Enlever les mensuels, les hebdomadaires et les journaux de la salle d'attente
 - Mettre les chaises dos à dos dans la salle d'attente
 - 2. Si possible, organisez vos activités en extérieur, aérez régulièrement et suffisamment
 - Ouvrez les fenêtres entre les séances, même en cas de mauvais temps
 - 3. Prenez en considération les personnes fragiles
 - 4. Maintenez 1.5 m de distance

- 5. Limitez les contacts rapprochés
 - Ne travaillez que sur rendez-vous
 - Le client vient non accompagné, sauf pour le mineur accompagné d'un seul parent
 - Prévoyez suffisamment de temps entre les clients afin de réduire la possibilité ou même d'éviter qu'ils ne se rencontrent ou se croisent
- 6. Respectez les règles pour les assemblées
- À chaque membre il est conseillé d'avoir à disposition dans son cabinet et d'utiliser des gants, des masques ainsi que le nécessaire pour l'hygiène des mains (savon ou gel désinfectant)
- À chaque membre il est conseillé d'installer si nécessaire sur le lieu de travail et dans la salle d'attente des barrières physiques, autant que possible des matériaux à usage unique et des poubelles à fermeture équipées de sacs plastiques amovibles
- À chaque membre il est conseillé de se laver les mains avant et après chaque séance ; d'offrir la possibilité au client de se laver les mains au savon ou de les désinfecter au gel. À chaque membre il est conseillé d'annuler un entretien/une séance dès le moindre doute, si le client ne peut confirmer être libre de symptômes
 - Consultez le protocole corona mentionné plus haut pour la procédure qui s'applique à votre cas
- À chaque membre il est fortement conseillé d'immédiatement arrêter le travail et de prévenir les clients des 10 jours écoulés, si le thérapeute constate des symptômes de contagion
 - Consultez le protocole corona mentionné plus haut pour la procédure qui s'applique à votre cas
 - <https://www.wallonie.be/fr/vivre-en-wallonie/famille-sante-et-social/sante-et-soins>
- À chaque membre il est fortement conseillé en cas de symptômes de contagion, soit chez le thérapeute soit chez le client, d'immédiatement consulter un professionnel médicale conventionnel pour le diagnostic et les instructions
 - Consultez le protocole corona mentionné plus haut pour la procédure qui s'applique à votre cas
 - <https://www.wallonie.be/fr/vivre-en-wallonie/famille-sante-et-social/sante-et-soins>
- Chaque membre lors d'un éventuel appel 'contact-tracing' communiquera les informations demandées
 - <https://www.wallonie.be/fr/vivre-en-wallonie/famille-sante-et-social/sante-et-soins>
- À chaque membre il est fortement conseillé de se tenir informé ainsi que d'informer les clients du site web <https://www.info-coronavirus.be/fr/>